

AGRICULTURE & ALIMENTATION DURABLE : COMMENT AGIR EN TANT QU'ÉLU

ACTES DE LA FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS
des 26 et 27 septembre 2023 à Mont-Dauphin (Hautes-Alpes)

SOMMAIRE

Partis-pris et clés de lecture	3
LES QUESTIONS	
“C’EST DANS NOS COMPÉTENCES ! MAIS CE N’EST PAS SI SIMPLE.”	4
Connaître et comprendre	5
L’action locale sur le foncier	7
Les collectivités et le foncier	8
La restauration collective	10
Les marchés publics	11
La préservation des ressources naturelles	11
LES QUESTIONS	
“ON N’A PAS DE PRISE LÀ-DESSUS.”	13
La Politique Agricole Commune	14
Les prix	14
La place de l’agriculture et de l’alimentation dans l’agenda politique	15
LES QUESTIONS	
“ENSEMBLE, ON EST CENSÉS ALLER PLUS LOIN.”	16
Le soutien aux auto-organisations collectives en agroécologie	17
La mutualisation des outils	18
L’essoufflement de l’engagement	19
La participation des acteurs privés aux instances de gouvernance des politiques de transition agricole et alimentaire locales	20
Les lobbies	20
La mobilisation des élus locaux	21
La participation des habitants	22
POINTS DE REPÈRE	
POUR AGIR EN TANT QU’ÉLU	24
Trouver la bonne posture	25
Être pragmatique	25
Construire d’autres récits	25
Faire collectif	26
Les visites et découvertes	27

Partis-pris et clés de lecture

Les 26 et 27 septembre 2023 une quarantaine de participants, élus pour la majorité, se sont réunis à Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes pour échanger sur le thème : « Agriculture & alimentation durable : comment agir en tant qu' élu ? » dans la cadre du [programme TETRAA](#)

■ Déroulé des journées

La première matinée a réuni, en table ronde, **Hélène Béchet** de Terre de liens, **Luc Bodiguel**, directeur de recherche au CNRS, **Véronique Lucas**, sociologue à l'INRAE, ainsi que **Marc Lourdaux** et **Lionel Piffaretti** respectivement co-fondateur et Président de la plateforme Échanges Paysans Hautes-Alpes. Ce temps a volontairement été pensé en moment de **prise de hauteur théorique**, avec des espaces d'expression pour chacun des intervenants.

La matinée s'est achevée avec la formulation en collectif de questions par les participants, qui ont constitué les points de réflexion pour la suite.

L'après-midi a été organisée en ateliers de travail autour de grandes questions agricoles et alimentaires, au regard des interventions et questions précédentes. Cet espace a permis à chaque participant de réagir et prendre la parole **en petits groupes, après digestion des informations de la matinée**. En fin de journée, les participants ont été réunis afin de partager problématiques, freins ou questionnements, sous le regard des grands témoins de la matinée.

La deuxième journée a été consacrée aux rencontres et aux visites : après une courte randonnée les menant sur le plateau, les participants ont écouté les témoignages d'acteurs locaux (éleveurs, maire d'Eygliers, Office Français pour la biodiversité, Parc naturel régional...) puis sont partis en visite de l'abattoir de Guillestre.



Pour retranscrire ces riches échanges, ce compte-rendu est pensé, non pas de manière chronologique et exhaustif, mais comme **un document ressource, apportant une réelle valeur ajoutée**. Objectif : identifier les réponses, leviers d'actions, bonnes pratiques inspirantes pour les élus, qui ont été exprimés lors des rencontres, mais aussi un certain nombre que nous avons identifiés a posteriori.

Ce document adopte donc une approche très pragmatique, en 2 grandes parties :

■ Les grandes questions

Nous avons repris, telles quelles, toutes les questions que les participants ont exprimées en petits groupes et les avons regroupées en thématiques. Elles apparaissent en bleu dans le document.

Lorsque les réponses à ces questions ont été données par les grands témoins pendant ces journées, nous vous les restituons.

Lorsque la question n'a pas été complètement traitée, nous vous proposons des pistes de réponses, accompagnées de vidéos, podcasts ou références bibliographiques en point de départ de votre démarche personnelle ou professionnelle.

■ Les points de repère

Nous proposons ensuite des points de repère pour s'orienter en tant qu' élu. Ces éléments sont ressortis lors des échanges, des visites ou des discussions formelles ou informelles.

Enfin, vous retrouverez en fin de document les **présentations des acteurs et structures rencontrées** lors de ces journées, ainsi que les **ressources bibliographiques** citées par les intervenants.

Bonne lecture !

Légende



→ ressources



→ exemple cité lors du séminaire



→ exemple hors séminaire

En bleu

→ questions exprimées par les participants lors des ateliers de travail

LES QUESTIONS

**“C’EST DANS NOS
COMPÉTENCES !
MAIS CE N’EST PAS
SI SIMPLE.”**


Connaître et comprendre

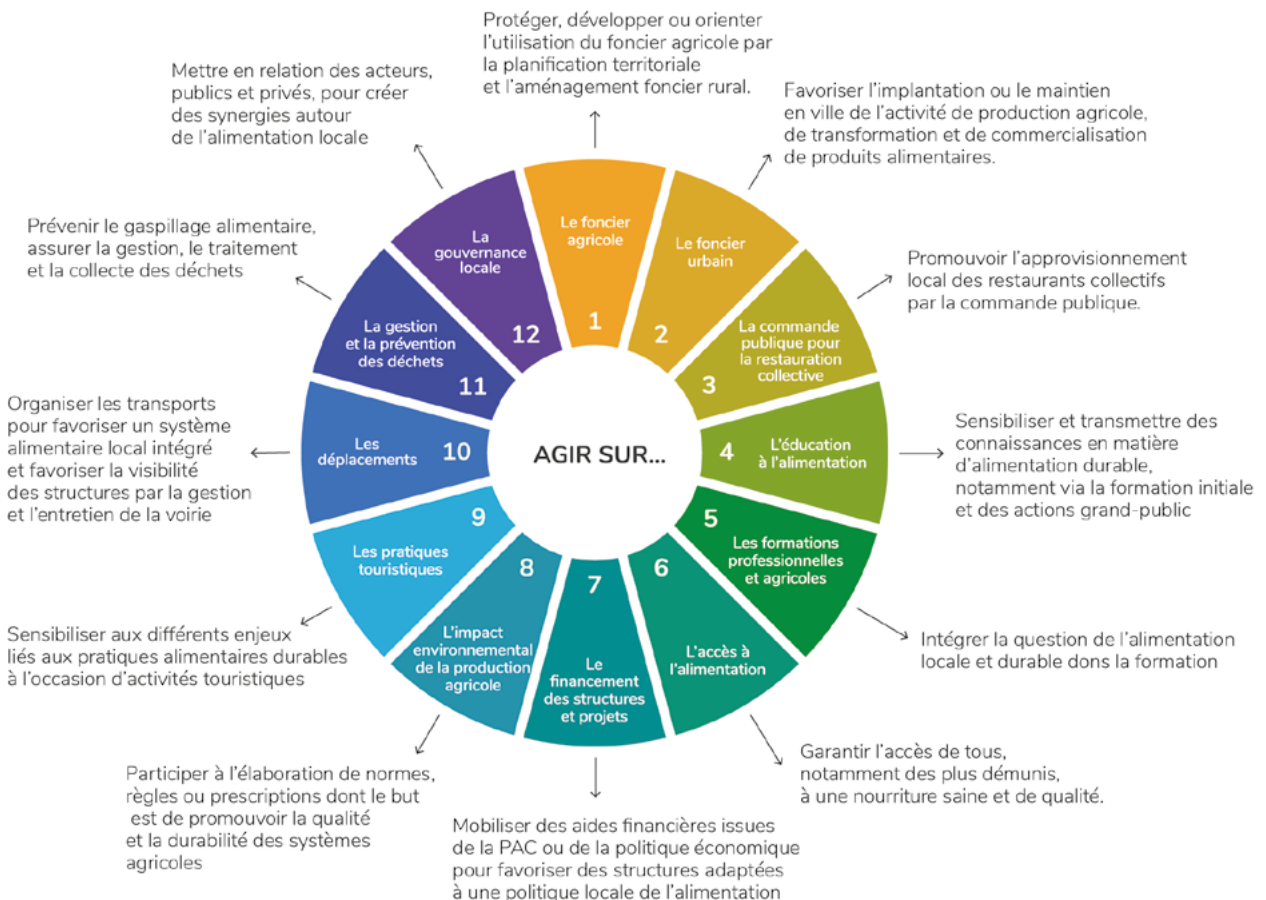
Luc Bodiguel, directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), exerce au laboratoire « Droit et changement social », Unité mixte de recherche CNRS à l'Université de Nantes.

Lors du séminaire, Luc Bodiguel a présenté l'outil agirpourel'alimentationlocale.fr. Son objectif : mettre à disposition une base de connaissances juridiques et d'expériences pratiques sur les possibilités d'action des collectivités territoriales en matière d'alimentation locale. Cette plateforme permet d'identifier et surtout de **montrer les compétences légales directes ou indirectes des collectivités territoriales** (régions, départements, communes) en matière de production, de transformation et de consommation d'aliments locaux.

Elle repose sur le croisement des données de 9 codes (rural et pêche, urbanisme, collectivités territoriales, environnement, santé publique...), est articulée autour de 6 domaines d'intervention des collectivités (urbanisme et aménagement, culture et gastronomie, environnement, nutrition et santé, économie alimentaire, accessibilité sociale) et découpée en 12 champs d'actions. La plate-forme relie donc les compétences légales, les champs d'actions et des expériences conduites par des collectivités territoriales et d'autres acteurs publics.



 Lire aussi : Luc Bodiguel, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, Chloé Rochard. L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.. CNRS UMR 6297. 2021. (hal-01842263v3)



Source : l'action publique en matière d'alimentation locale, Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. Luc Bodiguel, Chloé Rochard, Gilles Maréchal

« L'innovation par la loi »

Pour les collectivités, il est important de connaître les outils disponibles en matière juridique mais aussi de connaître les limites de leurs compétences.

Certaines initiatives locales portent en effet des idées qui sont peu compatibles avec le droit. Ainsi, privilégier des produits locaux - et donc la localisation géographique - dans un marché public de produits alimentaires n'est pas conforme au principe de non-discrimination du code des marchés publics. Bien conscients de ce problème, certains tentent de "masquer" leur préférence par des arguments légitimes mais qui pèseraient peu si le juge était saisi d'un litige sur cette question. C'est ce que Luc Bodiguel appelle "tordre la loi", c'est-à-dire trouver des arguments pour ne pas l'appliquer au risque de perdre en cas de contentieux. Et cela peut être une démarche consciente et assumée.

Connaître le cadre facilite en effet l'innovation. Mais pour que cette dernière soit possible, la coopération multi-sectorielle est fondamentale. Pour l'illustrer, Luc Bodiguel a pris l'exemple des marques territoriales qui regroupent, autour de mêmes objectifs et enjeux, des acteurs et représentants d'intérêts, de thématiques et de structures diverses.

« Les agriculteurs conventionnels ne doivent pas être tout seuls à travailler et discuter avec les pouvoirs publics. Il y a une vraie culture à développer pour faire bosser tout le monde, tous les représentants. Mais cela prend du temps.

Luc Bodiguel a néanmoins pointé du doigt deux grands principes légaux qui peuvent bloquer cette "innovation par la loi" : le principe de non discrimination (en matière de commande publique) et la liberté d'entreprendre (sur la régulation des activités économiques).

« Même si c'est long et compliqué. La question n'est pas "est-ce que je désobéis ?" mais plutôt : "qu'est-ce que je m'autorise à faire ? Jusqu'où je m'autorise à aller ?

Par ailleurs, des libertés d'entreprendre sont permises par la loi sur les thématiques de l'environnement et de la santé. Il est ainsi possible d'innover sur les thématiques agricoles et alimentaires par ces prismes là.

« Connaître, juridiquement, les compétences de chacun, c'est créer des espaces pour agir.



L'action locale sur le foncier

Hélène Béchet, chargée de mission territoires et collectivités à la Fédération Terre de Liens.

Les missions de Terre de Liens s'articulent autour de ses 3 entités :

- une Fédération qui regroupe 19 associations régionales, et qui est à la fois centre de ressources, structure d'accompagnement (pour les salariés et bénévoles du mouvement) et organe de plaidoyer national, avec une équipe de salariés dédiés,
- une Foncière, dont l'objectif est d'acquérir des terres pour y installer des porteurs de projets via de l'épargne citoyenne. Actuellement, 20 000 actionnaires sont collectivement propriétaires de 325 fermes en France représentant 8 500 ha
- une Fondation, récoltant des dons (dont des dons de ferme), donations et legs, et qui soutient d'autres projets agroécologiques que ceux de l'association

« *La transmission des fermes est de plus en plus compliquée, notamment sur les grandes fermes qui supposent un capital de départ important. Et on a de plus en plus de mal à trouver des jeunes. Et 95% des porteurs de projets sont des hors cadre familial, sans capital élevé.* »

L'association accompagne les réflexions et mises en place de nouveaux types de fermes et de nouveaux fonctionnements. Elle travaille notamment avec les collectifs d'agriculteurs sur ces sujets, qui sont très complexes car ils mêlent enjeux agricoles -professionnels-, et enjeux privés -familiaux-.

Elle œuvre également à faire bouger la réglementation sur la politique agricole nationale. Elle est par exemple intervenue dans la loi d'orientation agricole et perçoit un gros enjeu sur le fonds de portage foncier, pour lequel l'État annonce des millions d'euros disponibles... Mais avec des modalités et des types de fonds encore flous.

« *On a parfois des réticences des élus à intervenir sur le foncier. On essaie de sortir le sujet foncier des mains des experts pour l'amener vers les citoyens. Avec l'idéal de faire travailler élus et citoyens sur une stratégie commune pour le territoire.* »

Sur les territoires, l'association est de plus en plus sollicitée, notamment depuis le Covid et avec les PAT. Les salariés sont formés sur l'accompagnement des collectivités et interviennent notamment sur la formulation de stratégies foncières, par une

participation aux instances ou l'organisation de formations ou ateliers pour les équipes municipales.

Côté foncier public, l'intervention de Terre de Liens est très opérationnelle : elle aide les collectivités à réaliser des prévisionnels, à aller chercher des subventions, trouver des porteurs de projet agricoles... Les collectivités peuvent alors jouer un rôle d'animation foncière, en coordination avec les acteurs du territoire.

Côté foncier privé, c'est possible mais plus complexe. « *La question de la propriété privée reste un sujet délicat, pour lequel il est difficile pour l'élu d'avoir une intervention légitime. Et la majorité des agriculteurs ne sont pas propriétaires.* » Le parti-pris de Terre de Liens est de miser sur la pédagogie et les formations pour que ce sujet ne reste pas technique et inaccessible. Pour l'ouvrir aux citoyens, en faire un bien commun... Et ainsi mobiliser les propriétaires privés.

« *Des outils, il y en a ! L'enjeu est de les faire connaître.* » Hélène Béchet en a cité quelques-uns lors de son intervention : PAEN (périmètre de protection des espaces agricole et naturels), baux ruraux environnementaux, zones agricoles protégées,...

« *Pour tout projet d'acquisition de ferme, Terre de Liens inclut les élus et les collectivités à toutes les étapes. Certes, les initiatives citoyennes seules n'arriveront pas à faire la transition. Mais en milieu rural, parfois les élus sont agriculteurs et imprégnés d'anciens modèles. Parfois l'élu peut être un frein... Pour sortir de l'impasse, on essaie de mettre en réseau les élus qui travaillent sur cette question. Récolte, par exemple, est un outil entre pairs qui fonctionne bien.* »

Le guide « [Propriétaire responsable](#) », référençant les outils de mobilisation pour que les propriétaires puissent reprendre la main sur l'animation du foncier

[Le site Récolte](#)

Projet de sciences participatives développé par Terre de Liens et l'INRAE, RÉCOLTE est un site permettant de diffuser et consulter des fiches expériences sur des projets fonciers agricoles. C'est à la fois une plateforme internet qui capitalise les expériences des territoires et une communauté d'échanges entre élus et agents de collectivités, chercheurs, et citoyens.

Exemple de la [reconquête des friches viticoles dans le Trieves](#)

Terre de Liens soutient les [IFAC](#) (Initiatives Foncières Agricoles Citoyennes)

[Compte-rendu](#) de la journée de formation « [La gestion du foncier, un levier fort de la transition agricole et alimentaire dans les territoires](#) » organisée par le programme TETRAA.

Les collectivités et le foncier

Quelle peut être la place des élus sur la veille foncière ? Qu'est-ce que la collectivité peut faire ou ne pas faire en matière de foncier ? Comment être plus efficient dans l'action foncière pour inverser la tendance de la diminution du nombre d'exploitants agricoles ? On a beaucoup parlé de l'illégitimité des élus à intervenir sur la propriété privée, en acquérant du foncier. Pourtant, n'est-ce pas leur premier réflexe quand ils développent des zones artisanales par exemple ? On est invités à aller vers chaque ferme, paysan, paysanne, sans doute faut-il aller toquer chez chaque propriétaire foncier de terres agricoles non cultivées ?



La maire d'Eyglies a montré que les collectivités avaient leur rôle à jouer en matière de politique foncière en s'associant aux acteurs concernés, ce qui permet aussi de les soutenir. Sa première action en matière de foncier sur sa commune a porté sur l'urbanisme en classifiant certaines parcelles en zone agricole.

Elle a ensuite préempté certains terrains pour les remettre à disposition d'agriculteurs.

Constatant que les actions entreprises étaient parfois contournées, elle prévoit de passer par le biais de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Terres en Guil. L'intérêt de cette SCIC foncière est de s'assurer d'une maîtrise foncière dévolue à un usage agricole sur le long terme (le foncier est alors vu comme un commun et comme un outil de travail au service du territoire).



Par exemple, la maire d'Eyglies a signé une convention tripartite entre la commune, le département et la SAFER. En 2019, les 15 ha de terre ont fait l'objet d'une procédure avec appel à candidature. 9 ha ont permis des installations ou le confortement d'exploitations et la commune a acheté les 6 hectares restants (pour la plupart des parcelles boisées) qui n'intéressaient personne.

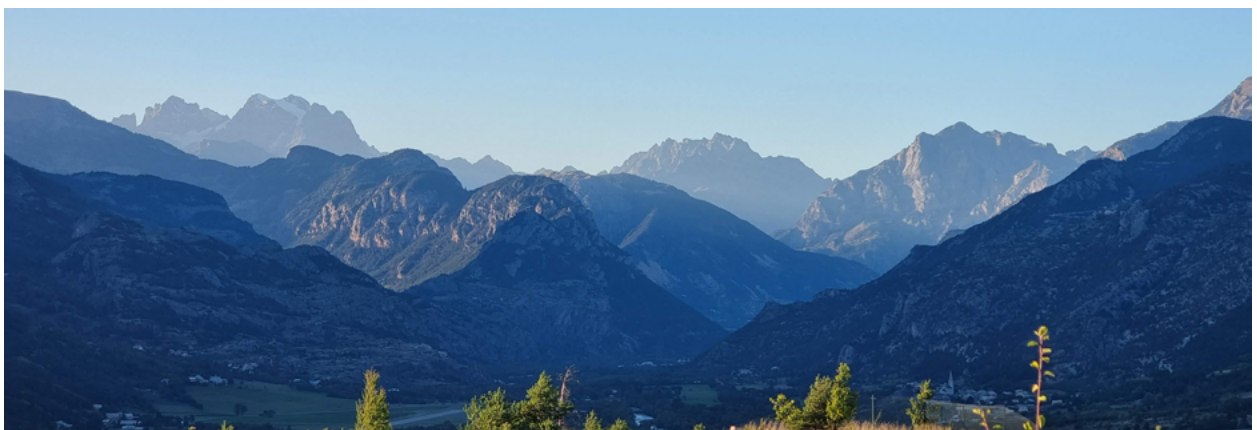
- La mise en place d'une convention avec la SAFER **sur les biens vacants ou sans maître** (est considéré comme bien vacant ou sans maître un bien immobilier dont le propriétaire est décédé depuis plus de 30 ou 10 ans selon les cas, est sans héritier ou pour lequel les héritiers n'ont pas accepté la succession). Après expertise juridique, si le bien est qualifié de vacant ou sans maître, les communes peuvent incorporer les terres dans le domaine communal.

Quelques leviers d'intervention sur la propriété privée ont été évoqués :

- La mise en place d'une convention avec la SAFER permettant à la commune d'être directement informée des notifications (veille foncière) : la SAFER pourra alors décider de l'acquérir pour son compte ou de les céder à un tiers.
- La signature d'une convention tripartite avec le Conseil Départemental qui **prend en charge les frais de notaire et les frais de stockage de la SAFER.**



La maire d'Eyglies a mis en place une procédure de biens sans maître. Elle a ainsi recensé, sur le temps long, les parcelles n'ayant pas de propriétaire : cela s'est fait en collaboration avec la SAFER et la COFOR (Association départementale des Communes forestières des Hautes-Alpes) avec au préalable, une enquête communale sur de potentiels héritiers puis une demande d'information aux impôts. La procédure est longue mais la loi 3DS l'a légèrement simplifiée. Par ce biais, environ 11 ha devraient être récupérés.




- Il est ensuite possible de faire des échanges de parcelles via la SAFER afin de récupérer des terres proches et de pouvoir mener un projet global (par exemple, suite à des échanges, l'une des collectivités a pu acquérir des terres à proximité de la commune adaptées à un projet de verger participatif).
- La création d'Associations Foncières Pastorales. Cette action demande du courage et de la volonté de la part des élus car certains propriétaires fonciers y sont opposés dans le but de garder la maîtrise des terres pour une éventuelle revente spéculative si le terrain devient constructible. Les réticences peuvent venir de ce mode de gestion où la valeur d'usage prime sur la propriété et qui suppose une gestion en commun.

 [Pour plus d'infos sur les Associations Foncières Pastorales](#)

- La procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées : toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle agricole ou pastorale non exploitée depuis au moins 3 ans. Après une procédure devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) et auprès des propriétaires, il sera alors possible d'obtenir une autorisation d'exploiter et la rédaction d'un bail rural avec ledit propriétaire.
- Par ailleurs, la commune (ou l'intercommunalité, voire le Département dans le cas des PAEN) a la possibilité d'intervenir sur le foncier public. Elle peut également rechercher et mobiliser des moyens pour prendre en charge l'animation d'une politique foncière.



 ***Ce qui est fondamental, au-delà de toutes ces actions, c'est le dialogue entre les collectivités et les agriculteurs pour construire une perspective commune de développement et d'aménagement durable du territoire.***
Anne Chouvet, maire d'Eyglies

La restauration collective

Comment améliorer la procédure des marchés publics pour favoriser les circuits courts ? Est-on vraiment maître en matière de restauration collective (règles de la commande publique) ? Comment faire évoluer les marchés publics pour les achats alimentaires ? La commande publique est-elle réellement un levier pour une alimentation durable ?

Les règles de la commande publique, notamment celles sur la concurrence libre et non faussée, peuvent, à première vue, paraître contraignantes en matière d'approvisionnements locaux et/ou de circuits courts.

Certaines collectivités ont cependant réussi à dégager des marges de manœuvre par le biais de plusieurs outils :

- Interroger les parents d'élèves afin de savoir quel prix ils seraient prêts à mettre dans la restauration scolaire
- Sourcer les producteurs locaux : les rencontrer et connaître leurs productions afin de pouvoir adapter les cahiers des charges à leurs contraintes et leurs possibilités
- Revoir la composition des menus afin de permettre une meilleure intégration des productions locales
- Faire varier la pondération des critères dans le cahier des charges afin de donner plus ou moins d'importance à certains éléments qui seront gages de qualité et/ou de proximité

Certaines initiatives d'accompagnement des collectivités dans ce travail existent : l'association [Agrilocal](#), la plateforme [Occit'Alim](#) de la région Occitanie. Les plateformes du [Réseau Manger Bio](#) sont également un outil permettant de massifier l'offre et de répondre ainsi plus facilement aux demandes de la restauration collective.

Dans le cas où la collectivité n'aurait pas la main sur la restauration collective publique (gestion déléguée, commune rattachée à un établissement scolaire et à la restauration collective d'une autre commune dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal, ...), il est possible de mobiliser les parents d'élèves dans le but de donner plus de poids aux revendications en matière de qualité et de localité en restauration collective publique.

"Terres de sources"

En 2015, la ville de Rennes lance un marché public intitulé "achat de denrées alimentaires garantissant la qualité de l'eau du bassin rennais". Pour répondre à ce marché, les agriculteurs locaux doivent être évalués par un technicien de la collectivité Eau du bassin rennais sur différents aspects du développement durable (diversification, autonomie, pratiques agricoles, transmissibilité, emplois, qualité des produits, éthique, développement humain) selon la méthode IDEA. Une note leur est alors attribuée : 30% reposent sur la situation initiale de l'exploitation et 70% sur l'ambition d'amélioration des indicateurs. Cette note compte alors pour 50% des critères d'attribution du marché public de la ville de Rennes. Les 50% restants correspondent à la qualité des produits pour 30% et le prix pour 20%. Par ce biais, la collectivité participe à la protection de la ressource en eau sur son territoire.

Certains participants ont rappelé que l'un des déterminants majeurs était la volonté politique de l'équipe municipale qui, si elle décide de faire de la restauration collective une priorité, peut impulser la dynamique et prendre les décisions nécessaires pour dépasser les contraintes techniques (notamment financières).

Exemple inspirant sur la restauration collective

Avec sa régie municipale de 6 hectares (exploitée), la ville de Mouans-Sartoux fournit un repas composé de produits frais, de saison et 100% bio à ses élèves, et ce pour un prix moyen équivalent à la moyenne nationale (prix de revient d'un repas incluant l'animation sur le temps de repas et le suivi administratif : 11,77€), grâce à la mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire et de deux repas végétariens par semaine. Ce sont ainsi 1200 repas qui sont préparés tous les jours. La ville a également mis en place une légumerie, avec la possibilité de réaliser une surgélation des légumes abondants pour éviter le gaspillage, notamment lorsque les enfants sont en vacances.




Les marchés publics

J'aimerais bien obliger ma collectivité à se fournir en produits locaux et bios, notamment en matière de restauration collective. Mais je suis coincé par les marchés publics, qui sont très contraignants. Pourquoi ne pas changer le code des marchés ? Comment mener un travail sur l'exception alimentaire à l'échelle européenne ?

Excellente idée ! D'autres y pensent et tentent de faire bouger les lignes, et notamment ceux qui travaillent sur le sujet en tant qu'élus depuis longtemps. Gilles Pérole, par exemple, adjoint au maire de Mouans-Sartoux délégué enfance-éducation-alimentation, milite sur son territoire pour "l'exception alimentaire dans le code des marchés publics en Europe".

 Retrouvez un [podcast sur l'exemple de Mouans-Sartoux](#)

Et des élus se mobilisent pour défendre cette position à l'échelle française et européenne.

 Retrouvez, en ce sens, [la tribune et les propositions d'un Plus Bio](#), signée par plusieurs centaines d'élus et de citoyens



En l'état, Luc Bodiguel a rappelé le danger à ne pas respecter le principe de non discrimination qui préside aux règles des marchés publics (contexte de discussion sur l'approvisionnement de la restauration collective).

La préservation des ressources naturelles

Quel rôle / leviers d'une collectivité pour gérer l'eau comme bien commun ? Quel partage équitable de la ressource en eau ?

Les acteurs du territoire du Guillestrois-Queyras nous ont montré que, parfois, les agriculteurs sont en mesure de s'organiser pour gérer l'eau comme un bien commun avec l'exemple des canaux gérés par une association de producteurs (association syndicale des arrosants). Les canaux sont gérés par des associations syndicales autorisées, réparties par canal d'approvisionnement, qui perçoivent des impôts et disposent de prérogatives de puissance publique. La collectivité peut se positionner en soutien de ces initiatives afin de faire perdurer cette gestion collective.



Exemple : la collectivité Eau du Bassin Rennais

Pour permettre une meilleure préservation de la ressource en eau, notamment sur les bassins versants, la collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé de mettre l'ensemble des parties prenantes autour de la table en créant un label "Terres de sources" à destination des exploitants agricoles et des transformateurs. Ces derniers sont labellisés s'ils respectent un certain nombre de critères de durabilité (voir encadré page 10) de leur exploitation. Les collectivités locales, de leur côté, se sont engagées dans l'achat de denrées alimentaires auprès des structures labellisées. Cela a permis de créer une réelle dynamique de préservation de la ressource en eau sur le territoire.

Comment agir via l'agriculture sur la préservation des ressources naturelles ?

L'élevage joue également un rôle important dans la préservation des espaces naturels et des paysages, à l'exemple des alpages.

Les alpages et autres paysages ouverts peuvent en effet être maintenus par les pratiques pastorales à condition de garder un juste équilibre. Dans le Queyras par exemple, 80% du cheptel est transhumant ; c'est un territoire qui ne pâtit donc pas du surpâturage.

Car ce pastoralisme peut diminuer la surexploitation des ressources, en cas de mauvaises pratiques pastorales justement, ou par la prédation du loup et le changement climatique.

Pour en savoir plus, lire [les actes du colloque scientifique organisé en 2022 par le PNR du Queyras](#), à partir de la page 214.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est également un acteur peu connu des collectivités sur lequel elles peuvent pourtant s'appuyer : il dispose notamment de pouvoirs de police en lien avec les traitements phytosanitaires et d'un rôle d'animation du dialogue territorial en prévention et en constatation avec les parties prenantes des milieux naturels. En ce qui concerne plus spécifiquement la question du loup, l'OFB peut réaliser les constats en cas d'attaque et mène également une mission de médiation.

« **Chaque maire souhaite conserver ses prérogatives. Mais si on veut consommer local et admirer de beaux paysages, il faut conserver l'agriculture. Et le faire ensemble.** »
Anne Chouvet, Maire d'Eygliers



Dans le cas du Guillestrois-Queyras, les conditions d'élevage deviennent de plus en plus compliquées du fait de la réapparition du loup. Afin de soutenir la filière, le PNR du Queyras a mis en place des aides à destination des bergers, en complément des mesures déjà mises en place au niveau national, pour la protection de troupeaux (patous, clôtures, formation des bergers, accompagnement au dressage des patous), la gestion et la constatation des dégâts causés par les loups sur le troupeau.



LES QUESTIONS

**“ON N’A PAS DE
PRISE LÀ-DESSUS.”**

« Sur l'objectif global de transition, 30% des leviers et solutions viennent du local, 70% de l'international. J'ai pris une claque en entendant ça. 70% de prises de décision sur lesquelles on n'a pas la main ! Un participant, réagissant à des propos tenus par Luc Bodiguel

La Politique Agricole Commune

Les Projets Alimentaires Territoriaux, d'accord. Mais en réalité, c'est à échelle européenne que ça se passe, et notamment au niveau de la Politique Agricole Commune. Comment agir ou intervenir sur la PAC ? Qui prend la décision ? Comment mettre en évidence ces modalités de prise de décision ?

Luc Bodiguel a rappelé que, côté PAC, les discussions se déroulent aussi à l'échelle nationale. Ce n'est pas l'Union Européenne qui interdit : ce sont des décisions nationales qui conduisent à conserver le statu quo à travers le plan stratégique National.

Pour agir sur ces prises de décision, il faut avant tout comprendre les mécanismes.

Qui décide ? Comment se met en place la Politique Agricole Commune ? Rendez-vous sur [le site de la concertation "imPACtons"](#) mis en place par la Commission nationale du débat public

Pour une analyse plus contrastée rendez-vous sur le site "[pour une autre PAC](#)" qui propose également des ressources et supports d'information

ou encore <https://capeye.fr>, une plateforme animée par Montpellier SupAgro.



Les prix

On marche complètement sur la tête. En tant qu'élu, je défends une agriculture relocalisée... Alors même que le litre d'essence est moins cher que le litre d'huile d'olive ! Pourquoi ?

Dans une économie de marché, c'est la confrontation de l'offre et de la demande qui permet de fixer un prix. L'égalité entre l'offre et la demande détermine le prix d'équilibre du marché. Mais tout ça bouge, notamment parce qu'on a passé le "pic oil"

Jean-Marc Jancovici, ingénieur, enseignant et conférencier, vous explique ça en deux minutes [ici](#)

En travaillant sur les transitions vers un monde sans pétrole, ce n'est pas que les questions environnementales que l'on traite : c'est aussi le rééquilibrage économique et territorial.

Pour aller plus loin sur ce sujet :

- Matthieu Ansaloni, Andy Smith, L'expropriation de l'agriculture française - Pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporain
- Nicolas Bricas, Damien Conaré, Marie Walser, [Une écologie de l'alimentation, "Partie 2 - chapitre 5 : L'industrialisation de l'offre alimentaire", 2021](#)
- Des mêmes auteurs dans les Echos qui évoquent la question de [la dépendance aux marchés internationaux alimentaires](#)

L'agriculture bio et locale est trop chère... Évidemment, quand on voit les prix des produits en GMS ! Ce sont eux qui ne sont pas justes et corrects. Pourquoi les grandes et moyennes surfaces (ou grande distribution) ont-elles pris autant de place et d'importance en France ?

Que Choisir mène régulièrement des études sur les marges des industriels et des distributeurs.

[ici un article avec un dossier fouillé en ressources](#)

Certains travaux commandés par des fondations révèlent également des inégalités dans le partage de la valeur au sein des filières.

Par exemple sur le lait : [voir l'article](#)

Grâce à ce travail de Bio en Hauts de France, on comprend aussi qu'il est possible de mettre en place des observations au niveau local : [voir l'outil](#)

On trouve des travaux similaires dans les antennes locales "Que Choisir" (ex : [Zoom sur les circuits courts et sur les prix pratiqués...](#)) Pour répondre à la question de la place de la GMS en France, on vous propose un peu d'histoire avec [cette vidéo de 5 minutes](#)

La place de l'agriculture et de l'alimentation dans l'agenda politique

Peut-il y avoir une compatibilité entre les objectifs de production destinés à l'alimentation et à la production d'énergie ?

L'Etat a légiféré pour limiter le recours aux cultures végétales dédiées à la production d'énergie via la méthanisation. Ainsi, les cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, ne peuvent représenter au maximum que 15 % du tonnage brut total des intrants par année civile ([cf décret](#)).

Pour aller plus loin, vous pouvez regarder l'argumentaire de Jean-Marc Jancovici sur la question dans [cette conférence](#) sur le lien entre les énergies et l'agriculture publiée par NOISE AgroParisTech (chapitre "Les cultures à vocation énergétique, une bonne idée ?", à 1:09:42 minutes).

Pourquoi le "bien manger" est-il un sujet toujours autant à la marge des politiques locales et nationales ?

Parce que la majorité des acteurs aborde encore le sujet de l'alimentation comme un marché, et non comme une nécessité.

[Cet éditorial du journal "Le Monde"](#) restitue cette approche

Le sujet alimentaire peut s'inscrire dans une logique d'économie sociale et solidaire : les initiatives autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation le montrent bien.

[Une vidéo de moins de 4 minutes pour comprendre la Sécurité Sociale de l'Alimentation](#)

LES QUESTIONS

**“ENSEMBLE, ON
EST CENSÉS ALLER
PLUS LOIN.”**

« On se rend compte qu'on est tout le temps dans l'opposition, le clivage des choses. Alors même que l'alimentation est un très grand vecteur de partage et de fédération. Une participante

Le soutien aux auto-organisations collectives en agroécologie

Véronique Lucas, sociologue à l'INRAE de Rennes.

Alors que depuis quelques années, on note un engouement sociétal pour une agriculture plus respectueuse des hommes et de la nature, la réalité est encore loin de ces ambitions affichées. En 2022, 60 000 fermes sont engagées en bio (certifiées ou en conversion), soit 14,2% des fermes françaises. (chiffres : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

Pourquoi cet écart ? En grande partie parce que l'organisation actuelle du secteur agri-alimentaire ne favorise pas la transformation agroécologique. En amont, les entreprises industrielles, fournisseurs d'outils, de machines, d'engrais, les coopératives d'approvisionnement, les prestataires de travaux agricoles, les banques ont des objectifs de rentabilité. En aval, les grossistes privés, les entreprises et coopératives de transformation, les coopératives de collecte, les distributeurs sont tous soumis à la pression de la loi du marché et de l'offre et de la demande. Entre les deux, les agriculteurs sont pris en sandwich. D'autant que des freins juridiques persistent et entravent l'évolution des pratiques vers l'agroécologie.

Des besoins de ressources sans réponse (ou presque)

Pour une transformation des modèles vers l'agroécologie, les agriculteurs ont besoin de ressources et d'accompagnement. Véronique Lucas identifie de grands manques, comblés uniquement sur les territoires par des initiatives auto-gérées et souvent collectives. Pourtant, les différentes formes d'organisation collective ne sont pas présentées dans le cadre des formations de l'enseignement agricole.

La solution de l'auto-organisation collective ?

Un projet agroécologique demande ainsi une certaine réorganisation et induit une complexification du travail sur l'exploitation. Les agriculteurs se tournent parfois vers la coopération entre pairs pour gagner en autonomie et s'organiser ensemble. Objectifs : mutualiser les ressources, se conseiller entre pairs, partager les difficultés, partager des coûts d'investissements onéreux, optimiser l'organisation du travail, développer d'autres activités pour équilibrer les surcoûts... Mais si elle a des atouts, cette auto-organisation demande des dispositions pour le travail collaboratif, des compétences spécifiques et surtout du temps. Une denrée rare pour une grande part de cette profession surchargée. Et les territoires sont inégalement dotés en organisations collectives ou capacité d'accompagnement des collectifs.

LES MANQUES IDENTIFIÉS	LES RESSOURCES AUTO-CONSTRUITES
Un manque d'expertise, de conseils agricoles adaptés	Des groupes de formation collective & partage d'expériences
Un accès difficile et / ou onéreux aux semences écologiques	Des coproductions et du partage de semences fermières
Un manque de débouchés, et de valorisation économique	Des groupements de vente Des points de vente collectifs
Des équipements ou travaux onéreux	Des investissements collectifs De la co-construction ou co-conception collective
Du temps (de travail et de structuration)	Des salariés partagés Des chantiers en commun

Source : synthèse réalisée par Véronique Lucas

Nombre d'agriculteurs restent alors au milieu du gué, dans l'incapacité de s'impliquer dans toutes les collaborations nécessaires et face à un manque de solutions complètes proposées par l'auto-organisation collective.

L'agroécologie silencieuse

Il y a néanmoins une évolution significative : celle-ci est impulsée par des agriculteurs cherchant principalement à gagner en autonomie vis-à-vis des marchés et en maîtrise de leurs conditions d'activité. C'est ce que Véronique Lucas appelle une agroécologie silencieuse. Silencieuse car ce terme écologique est peu présent parmi ceux qui la pratiquent de fait, qui mettent souvent ce vocabulaire "écologique" à distance et qui peinent à argumenter leurs vécus, leurs difficultés, leurs expériences.

Que peuvent faire les collectivités ?

Afin que cette transition puisse avoir lieu, Véronique Lucas défend une action publique locale expérimentatrice qui soutient les auto-organisations collectives des agriculteurs, formelles et informelles. Les territoires peuvent se positionner en facilitateurs des coopérations agro-écologiques ; plusieurs leviers d'action existent :

- Prendre connaissance de la diversité des agriculteurs
- Mettre en lien les agriculteurs les plus éloignés avec les collectifs existants
- Aider à l'émergence des nouvelles collaborations : groupes d'entraide et de partage entre cédants, groupements d'employeurs, transfert de matières entre systèmes spécialisés (exemple : transfert d'effluents, production fourragère en exploitation de grandes cultures sécurisant l'approvisionnement d'élevages à proximité)...

Pour comprendre au mieux les problématiques auxquelles les producteurs sont confrontés, Véronique Lucas encourage les agents des collectivités à rencontrer les agriculteurs (et à visiter les fermes) en bilatéral dans un premier temps puis de manière collective si cela a un intérêt.

« Je plaide pour davantage de présence des collectivités dans le monde agricole. Pour réguler, pour animer, il y a une place à prendre par les élus dans les affaires agricoles. Mais il faut aussi laisser des espaces aux agriculteurs pour discuter collectivement des questions techniques ou thématiques. Oui aussi à la non mixité parfois !

La mutualisation des outils

Marc Lourdaux et Lionel Piffaretti, membres d'Échanges Paysans Hautes-Alpes, plateforme alimentaire créée en 2012 et structurée en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) depuis 2021.

Cette plateforme regroupe aujourd'hui une centaine de producteurs, qui ne sont pas tous coopérateurs, et propose une offre de produits diversifiée : produits laitiers, viande, fruits et légumes, épicerie locale, boissons (jus, vin). Les principaux clients de la plateforme sont la restauration collective (notamment cantines scolaires, santé...) et les acteurs du tourisme. Lionel Piffaretti possède une exploitation laitière depuis 2011 et réalise de la transformation à la ferme.



Échanges Paysans est née d'une alliance forte entre la société civile et les agriculteurs. Les premières graines du projet ont germé lors d'un travail concerté de projection sur l'agriculture du territoire dans 15 ans. Ce travail nécessitait de créer une vision partagée et a ainsi réuni diverses parties prenantes (acteurs du tourisme, acteurs sociaux, agriculteurs, ...). Malgré une incompréhension au premier abord de l'intérêt d'une telle plateforme de massification de l'offre (une forme de grossiste au service d'un territoire) par les élus, qui lui préféreraient les circuits courts et la vente directe, l'entreprise a reçu un soutien de la part des collectivités, via une subvention dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale).

« Nous avons mis autour de la table des gens du métiers et d'autres qui ne l'étaient pas du tout.

Cette plateforme représente un réel soutien aux agriculteurs du territoire : les producteurs sont rémunérés de manière juste ; les marges réalisées par la plateforme sont utilisées pour la logistique et le capital n'est pas rémunéré. Aussi bien les produits bio que conventionnels sont acceptés (les produits bio représentent 55% des produits locaux vendus par la plateforme). Les produits sont issus des Hautes-Alpes, des Alpes du Sud. Les coopérateurs sont aussi bien des agriculteurs que des

artisans (fromagers par exemple). Et la plateforme regroupe des circuits-courts complétés par des produits issus de circuits plus longs (pour l'épicerie sèche avec les Biocoop restauration par exemple).

Échanges Paysans fait partie du Réseau Manger Bio qui regroupe plusieurs plateformes du même type à l'échelle française.

L'essoufflement de l'engagement

Je suis engagé depuis plusieurs décennies sur les questions agricoles et alimentaires, et force est de constater que rien ne bouge vraiment. Les avancées sont faibles, les victoires minimes, les acteurs réticents et ce sont toujours les (très peu nombreux) mêmes qui s'impliquent. Comment l'expliquez-vous ?

Pour répondre à cette question souvent exprimée lors du séminaire, nous allons prendre un peu de hauteur et vous proposer plusieurs pistes :

■ Le syndrome de l'autruche



George Marshall a écrit un livre sur ce sujet "Le Syndrome de l'autruche, Pourquoi notre cerveau veut ignorer le changement climatique ?", [il en parle en 6 minutes ici et un peu plus longuement ici.](#)

■ La dépendance au sentier



[Un podcast de 4 minutes ici explique bien cela.](#)

■ Des groupes économiques qui s'organisent pour préserver leurs intérêts



Serge Hercberg, épidémiologiste et nutritionniste français qui a présidé le Programme national nutrition santé de 2001 à 2017 a beaucoup travaillé sur le Nutriscore, et a écrit un livre là dessus : "Mange et tais toi", [il parle de son expérience ici en 2 minutes](#)

Est-il nécessaire que nous soyons si nombreux (élus, techniciens, experts, consultants) à travailler à une alimentation durable plus forte... Pour si peu d'agriculteurs et agricultrices bios ?



"Sans engagement collectif pas de transition"
Jean-François Caron, Directeur général de la Fabrique des transitions et ancien maire de Loos-en-Gohelle (2001-2023), [témoigne en 10 minutes sur le sujet ici.](#)
Erwan Lecœur, sociologue et politologue, [explique les ressorts de l'engagement ici.](#)

Comment agir avec des moyens limités (moyens humains, financiers, temps disponible), notamment pour les petites communes ?

Véronique Lucas insiste : à cause de l'organisation actuelle (production / distribution notamment), un certain nombre d'agriculteurs ne croient pas en leur capacité d'agir et de changement. Il est important de travailler avec eux pour leur permettre de reprendre confiance. Elle propose, pour cela, d'ouvrir des espaces de discussion, non pas politiques, mais plutôt opérationnels : Quelles sont vos difficultés concrètes ? Et d'identifier un problème qui peut être travaillé, qui peut paraître minuscule mais qui peut permettre à l'agriculteur de reprendre confiance dans sa capacité à agir mais aussi dans la collectivité... Et qui permettra également de créer des habitudes de travail en commun.

Avez-vous conscience de notre dépendance alimentaire ?

Notre système alimentaire actuel est fortement dépendant des importations d'autres pays. De ce fait, au moment où il y a une catastrophe environnementale ou diplomatique, les grandes surfaces rencontreront des difficultés d'approvisionnement (nous avons pu en avoir un aperçu lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Il existe un enjeu dès à présent à intégrer ce risque et à réfléchir à des solutions alternatives pour que les habitants continuent à être alimentés en cas de crise : "gouverner, c'est prévoir".



Jean-Marc Jancovici parle de la dépendance de l'alimentation au pétrole [Voir la vidéo](#)




Stéphane Linou parle ici de la dépendance de notre système alimentaire et des risques que cela génère sous l'angle de la sécurité publique [Voir la vidéo](#)


La participation des acteurs privés aux instances de gouvernance des politiques de transition agricole et alimentaire locales

Quelle est la place de l'agro-industrie dans les instances de discussion et de réflexion sur les PAT ? Comment faire en situation d'impasse / de blocage de l'action par l'un des acteurs ?

L'agro-industrie et les grandes et moyennes surfaces sont des acteurs économiques, régis par un objectif de rentabilité. Ils ne s'intégreront à la politique publique que s'ils y voient un intérêt pour leur entreprise. Tout l'enjeu pour la collectivité sera donc de trouver le point d'accroche qui permettra de susciter leur intérêt.

Cela peut par exemple passer par la mise en place de partenariats gagnants-gagnants ou par un encouragement (financier) des entreprises pour qu'elles travaillent avec les agriculteurs du territoire.

 Exemple : l'aide aux restaurateurs et aux traiteurs de Douaisis Agglo
La collectivité prend en charge les achats des restaurateurs, traiteurs et food-trucks réalisés auprès de producteurs et brasseurs locaux en vente directe dans une limite de 400 euros par mois. Afin de justifier de l'obtention de l'aide, les traiteurs et restaurateurs doivent envoyer leurs factures à la collectivité, qui procède alors au versement de l'aide. Cette mesure s'inscrit pleinement dans le PAT de Douaisis Agglo dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'alimentation sur le territoire et de re-territorialisation des filières.

 Exemple : le 50/50 de Loos-en-Gohelle
Dispositif mis en place par la Ville de Loos-en-Gohelle, le 50/50 a pour objectif de soutenir et de développer les initiatives des habitants pour réaliser des projets d'intérêt général. La commune apporte ainsi un appui technique et/ou financier aux initiatives citoyennes (une convention est signée entre les deux parties prenantes) sur le principe du 50/50 : 50% est pris en charge par la collectivité et 50% par le collectif de citoyens.


 Pour aller plus loin, regarder :

- ❑ [Le Compte-rendu du séminaire "Entreprises & collectivités"](#) organisé par le Programme TETRAA les 14 et 15 juin 2023
- ❑ [Le livre blanc "Opérateurs économiques et circuits alimentaires de proximité"](#) du Programme TETRAA
- ❑ L'épisode "[transition alimentaire : des pistes pour embarquer la grande distribution](#)" avec Charlie Brocard du podcast "Cap sur la transition" de l'IDDRI (retrouvez la publication de Charlie Brocard [ici](#)).

Comment mieux identifier les liens entre les acteurs de la filière, les collectivités et les intercommunalités ?

Afin de mieux identifier les rôles des acteurs du système alimentaire et leurs liens vous trouverez des méthodologies dans les livres blancs "[Démocratie alimentaire, gouvernance et mobilisation](#)" (pages 21, 22) et "Opérateurs économiques et circuits alimentaires de proximité" du Programme TETRAA ainsi que dans le guide "[Développement économique territorial : comment les collectivités peuvent-elles favoriser les filières agricoles durables ?](#)" de la FNAB.

Les lobbies


 *Si tous les territoires qui portaient un PAT étaient fédérés, on pourrait avoir un poids politique énorme. Mais les PAT restent à une échelle locale. Les élus locaux pensent qu'ils ne pourraient pas avoir de poids alors qu'ils ont tout à fait un poids.*
Un participant

Comment combattre les lobbies pour faire changer les habitudes des agriculteurs et des consommateurs et œuvrer pour la transition agricole et alimentaire ? Comment passer outre le syndicat dominant ?

Tout dépend d'abord de ce que l'on entend par transition. Et plus largement dans les termes de durabilité, d'engagement, voire même de citoyenneté, de plus en plus utilisés, y compris par les grands acteurs de l'industrie agroalimentaire.

 [Le point de vue de Rob Hopkins peut nourrir vos réflexions sur la notion de transition](#)

Ensuite, plutôt que de "combattre" ou "passer outre" ces acteurs, il peut être intéressant d'éviter les situations de blocages en mettant au travail les contradictions.

 Pour comprendre la capacité à mettre les conflits et les différends au travail, lire la définition de la coopération proposée par la Fabrique des Transitions dans "[les 4 fondamentaux de la conduite de changement systémique](#)" (2022) : page 27, puis page 30 (dernier paragraphe) et page 31 (premier paragraphe)

La mobilisation des élus locaux

Pourquoi mes élus locaux ne sont pas intéressés par l'agriculture et l'alimentation ? Comment mobiliser mes collègues élus ?

Tout comme les services d'une commune, un conseil municipal est souvent structuré en silos : chaque élu dispose de sa délégation. Pour emmener tout le monde dans un projet commun et susciter l'intérêt de toutes et tous à changer les choses, il faut dans un premier temps sortir de ce fonctionnement en silos pour permettre une réflexion systémique à l'échelle du territoire.

Dans un contexte de fonctionnement en silos, de manque de disponibilité / d'appétence des élus et du manque d'ingénierie territoriale (notamment dans les zones rurales), il peut être difficile de mobiliser les élus, en dehors des convaincus.

Plusieurs pistes ont été évoquées de manière graduelle par les participants :

Dans un premier temps :

- Intéresser / mobiliser les citoyens comme une voie de contournement pour toucher les élus (exemple: organiser une réunion publique qui permettra de mobiliser largement les habitants)
- Aller à la rencontre des communes et EPCI alentours pour créer une dynamique supra-communale
- Ramener des fonds financiers pour le territoire (via des appels à projet par exemple)

Dans un deuxième temps :

- S'appuyer sur la démocratie participative pour consolider et légitimer le projet
- Aller chercher les élus indifférents ou hésitants (en priorité par rapport à ceux qui sont en opposition). Les intéresser à la thématique par des questions concrètes sur lesquelles il y a moins de divergences (par exemple : comment mangent nos enfants ?) ou entrer par des thèmes fédérateurs qui mettent d'accord tous les partis

Dans un troisième temps :

- Défendre et expliquer un projet transversal pour changer de paradigme

- Communiquer sur ce qui est fait via l'alimentation sur d'autres thématiques
- Organiser des voyages d'étude et de découverte pour favoriser l'échange entre pairs et sortir du territoire



Exemple : l'Université Populaire de Grande-Synthe travaille de manière systémique sur plusieurs thématiques dans l'objectif d'un accompagnement global des habitants. L'Université Populaire rassemble ainsi en un seul lieu : un jardin destiné à la production de semences, un espace accueillant des ciné-débats et conférences, l'organisation d'un repair-café, des permanences d'écrivains publics, des ateliers culinaires, une résidence artistique, l'organisation d'expositions culturelles.



D'autres pistes ont également été exprimées lors de la formation élus, organisée à Arras en 2021. Lire notamment [l'intervention de Jean-François Caron. Page 4](#)

Pour aller plus loin : Lire [le guide de Pays et quartiers et Nouvelle-Aquitaine, Mobiliser les élus sur l'agriculture et l'alimentation à travers une démarche territoriale](#), février 2021.

Comment travailler avec les différentes sensibilités syndicales, militantes, politiques... ? Comment dépasser le rapport de force ? Aller vers du partenariat ?

Les clivages peuvent être une bonne chose et il ne faut pas nécessairement les éviter ! Afin de dépasser le clivage bio / conventionnel, plusieurs pistes de solution graduelles ont été évoquées :

- Engager des discussions informelles
- Expliquer à quoi se réfèrent les termes employés (bio, local, circuits courts, ...) pour clarifier et adopter les bonnes définitions
- Commencer par promouvoir le local souvent plus fédérateur, puis l'agriculture biologique
- Re-territorialiser / dé-spécialiser la production (afin de manger ce qui est produit sur le territoire)
- Définir collectivement, via la co-production, ce qu'est une bonne alimentation sur son territoire (ex : protection de l'eau, développement économique, amélioration de la santé publique, ...)

La participation des habitants

Comment associer les habitants aux démarches en faveur d'une alimentation durable ? Comment les collectivités peuvent-elles impliquer les citoyens dans les choix collectifs en matière d'agriculture et d'alimentation ? Comment construire l'agroécologie pour toutes et tous ?

La participation des habitants aux sujets agricoles et alimentaires est une problématique que de nombreux territoires se posent. Certains préconisent d'aborder l'alimentation et l'agriculture par des voies détournées.

Cela peut se faire de deux grandes manières :

- mener une **politique globale et systémique** d'accompagnement, de sensibilisation et d'éducation des habitants. Objectif : aborder le sujet de l'alimentation et l'agriculture parmi d'autres.

Cela peut passer par des techniques d'éducation populaire (cf l'exemple de l'Université Populaire à Grande-Synthe développé plus haut).

- aborder l'agriculture et l'alimentation par le **prisme d'autres thématiques** : achats, santé, environnement...

Par ailleurs, il peut être plus facile de se concentrer dans un premier temps sur des **publics dits "captifs"** tels que les bénéficiaires d'un CCAS, de l'aide alimentaire ou les écoliers et étudiants. Il est préconisé de commencer la sensibilisation par un temps d'explication afin de **contrecarrer les idées reçues** : bien définir les termes et permettre une bonne information des publics.

La sensibilisation sur l'alimentation passe également par une dimension "sensible" : faire de ses propres mains (cuisiner, jardiner, ...) et goûter. Organiser des temps de rencontre intergénérationnelle autour de l'alimentation peut également permettre le partage et la sensibilisation de divers publics.

Par exemple, organiser des repas parents - enfants à la cantine ou organiser des ateliers de sensibilisation pour enfants et seniors,

Annexer un temps de sensibilisation aux distributions alimentaires est également de plus en plus courant, comme le fait le [dispositif P.A.N.I.E.R.S.](#) dans les Hauts-de-France.

L'association Les Sens du Goût, dans les Hauts-de-France, intervient auprès des collectivités pour organiser différents types d'ateliers culinaires pouvant mêler les publics :

- Bébé Gourmet : cycle d'animations sensorielles et d'éveil au goût pour les bébés
- Petites Papilles et Grand Goûteurs : ateliers parents - enfants sur l'éducation au goût
- Génération Toquée : cycle d'ateliers mêlant enfants et seniors dans l'objectif de partager la culture alimentaire

Afin de favoriser la participation et la sensibilisation des citoyens, il est primordial d'**écrire et de faire circuler des messages clairs**, afin que ces derniers puissent se repérer et que cela guide leurs choix de consommation.



Pour aller plus loin sur la question de l'implication des citoyens, regarder :

- [Le livre blanc "Démocratie alimentaire, gouvernance et mobilisation"](#) du Programme TETRAA
- [L'épisode "L'alimentation durable pour tous, dépasser les préjugés pour agir"](#) avec Charlie Brocard du podcast Cap sur la transition de l'IDDRI



Comment enclencher la participation citoyenne sur l'agriculture et l'alimentation durables ?

La ville de Mouans-Sartoux a tenté de mettre en place un conseil local sur l'alimentation qui n'a pas fonctionné. Elle a alors décidé de travailler par entrées thématiques (via l'autoproduction par exemple, cf la démarche "le citoyen nourrit la ville" détaillée ci-dessous) pour concrétiser, enclencher la participation citoyenne et l'entraîner ensuite vers une dimension collective.

La participation citoyenne est une démarche qui se met en place **sur le temps long**. Afin de garantir sa pérennité, il est important que ce ne soit pas simplement une descente d'information et que des actions concrètes soient proposées. Il ne faut également pas hésiter à reconnaître que l'on n'est pas expert de la participation citoyenne et à se faire accompagner par un prestataire. Si l'on souhaite toucher au-delà des personnes déjà sensibilisées, il faut se poser la question de quels moyens la collectivité est prête à mettre.

À Mouans-Sartoux, la démarche "[le citoyen nourrit la ville](#)" a permis de mobiliser 139 personnes. Lancée en 2021, cette initiative participative a pour objectif de développer l'autoproduction alimentaire sur la commune, renforcer le lien social et favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les habitants. Pour ce faire, la collectivité (par le biais de sa Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable) accompagne la création de potagers collectifs sur des délaissés publics, de jardinières de légumes, d'initiatives de partage de jardins privés, de ruchers participatifs, ...

POINTS DE REPÈRE
**POUR AGIR EN
TANT QU'ÉLU**

Trouver la bonne posture

FACILITATEUR

“Peut-être que les élus devraient avoir une plus grande écoute des citoyens. Aller à l’écoute des citoyens s’ils ne participent pas ; il faut que les élus soient facilitateurs de projets citoyens.”

VOLONTÉ ET HUMILITÉ

“Quand on est élu, on peut avoir un complexe d’infériorité, on pense qu’on n’a pas de poids alors qu’on en a. Quand un élu veut faire quelque chose, il peut le faire !”

“Il ne faut pas oublier que les élus sont aussi et avant tout des citoyens.”

ANTICIPER

“Notre système alimentaire actuel est fortement dépendant aux importations d’autres pays. De ce fait, au moment où il y a une catastrophe environnementale ou diplomatique, les grandes surfaces rencontreront des difficultés d’approvisionnement (nous avons pu en avoir un aperçu lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Les élus doivent dès à présent intégrer ce risque et réfléchir à des solutions alternatives pour que les habitants continuent à être alimentés en cas de crise : “gouverner, c’est prévoir”.



Être pragmatique

NE PAS VOULOIR PRENDRE DE FRONT TOUS LES SUJETS

En matière d’agriculture, la maire d’Eyglies ne pouvait pas avancer sur tous les sujets, elle a choisi de “tirer un fil” et de s’attaquer d’abord au foncier.

FAIRE PREUVE D’OPPORTUNISME

La maire d’Eyglies n’a pas attendu que toutes les conditions soient réunies pour agir, elle a commencé par tester des solutions sur le foncier, qui n’étaient pas idéales et aujourd’hui elle envisage la solution de la SCIC foncière, à discuter avec d’autres élus, et en gardant en tête qu’il peut exister des options différentes selon les parcelles.

S’ADAPTER

Par exemple, L’abattoir des Hautes Vallées a été pensé à lors de sa construction avec un modèle économique à l’équilibre à 140 tonnes/an or il fonctionne actuellement à 40 t/an en étant à l’équilibre; les agriculteurs ont réussi à adapter l’exploitation de l’outil pour qu’il fonctionne au service de l’agriculture du territoire.

Construire d’autres récits

Comment apporter des réponses ou des contre argumentaires à des idées qui ont parfois la vie dure ? Comment sortir des récits majoritaires et dominants ?

S’INFORMER

Pour déconstruire certains discours ou argumentaires dominants, il est important de baser ses propos sur des faits, des chiffres, du concret.

“Pour prouver le contraire, on peut utiliser l’outil PARCEL par exemple, qui dit les aménités environnementales, le nombre d’emplois que ça crée. C’est un outil d’argument assez fort. “

« En tant qu’élus, il est important de documenter ce que vous faites au quotidien. Et de présenter ça aux citoyens, en montrant ce que cela produit concrètement, pour construire un autre discours que le récit dominant. Véronique Lucas

S’ENTOURER

Organisations régionales, fédérations nationales, collectifs, techniciens, partenaires... Le partage de connaissances passe aussi et surtout par le réseau. Construire des argumentaires clairs et chiffrés pour convaincre notamment ses pairs élus !

SE RÉAPPROPRIER LES MOTS

Pour se réapproprier un vocabulaire commun et éviter l'agriwashing, il est important d'utiliser les mots justes et d'adopter une communication avec des messages clairs.

PROJETER

En racontant des futurs alternatifs ET désirables : transformation des métiers, (belles) histoires de collectif, redécouverte de goûts et produits...

« **Quand j'étais jeune, je me souviens que manger un steak provenant d'Eyglies n'avait rien de réjouissant, que ce soit en terme gustatif ou en terme d'image. Aujourd'hui, tout le monde est fier de manger des produits locaux, notamment pendant les apéritifs conviviaux en mairie. Au-delà de la qualité, il y a eu un vrai changement, tout le monde est fier de proposer du local et en plus c'est bon !** Maire d'Eyglies

Faire collectif

FÉDÉRER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

"Beaucoup de territoires ont un projet alimentaire, si on était fédérés ? Si on avait tous le même discours ? Il faut qu'on fasse nous aussi du lobbying.

PARTICIPER AU PLAIDOYER

L'association Terres en ville et le réseau national des PAT participent, chacun à leur manière, à représenter les territoires qui s'engagent dans une stratégie alimentaire. Trop institutionnalisé, pas assez structuré... Ces organisations sont parfois critiquées, mais Luc Bodiguel le rappelle *"Le moment charnière pour s'y engager, c'est maintenant ! Les deux structures sont en train de se repositionner."*

Cela peut aussi passer par d'autres structures ou réseaux : [le collectif nourrir](#), [ALTAA](#), [l'AMF](#), [le Lierre](#).



Les visites et découvertes

Le PNR du Queyras

Le Parc naturel régional du Queyras, un des plus vieux PNR français, regroupe 10 communes, 2400 habitants et culmine à une altitude moyenne de 2300 mètres.



Le territoire regroupe 3% des agriculteurs français. L'alpage représente la moitié des 60 hectares du territoire. L'agriculture joue un rôle essentiel, mais fragile, pour l'équilibre du territoire. L'élevage (bovin et ovin) constitue l'activité traditionnelle de l'agriculture de montagne car il s'adapte aux fortes contraintes environnementales (forte altitude, rigueur hivernale, faible surface cultivable...). C'est ainsi qu'il a contribué à favoriser la diversité des écosystèmes montagnards et qu'il a profondément structuré les paysages traditionnels à forte valeur patrimoniale et économique.

Le milieu agricole est l'objet de profondes mutations : le développement de certaines filières (apiculture, maraîchage...) et le déclin d'autres (élevage en général, production laitière...).

L'orientation choisie dans la nouvelle charte est clairement celle de la préservation des terres agricoles de l'urbanisation et un mode d'organisation de l'agriculture locale qui permette le renouvellement des exploitations. C'est aussi le choix résolu de produits de qualité avec un accompagnement vers les circuits courts de valorisation. De grands enjeux liés au territoire traversent les missions du Parc : la charge pastorale et la ressource en eau ou la problématique du surpâturage par exemple. Le PNR s'engage également aux côtés des éleveurs en employant 3 aides bergers, pour les accompagner dans la gestion et suivi de leurs chiens de conduite.

 Pour aller plus loin sur le PNR et sa charte : <https://www.pnr-queyras.fr/votre-parc/la-charte-et-le-fonctionnement/>

La SCIC Terres en Guil



Société coopérative d'intérêt collectif foncière, Terres en Guil œuvre au maintien et à l'installation d'une agriculture paysanne, durable et responsable, tout en répondant aux enjeux d'une alimentation locale. Concrètement, l'intérêt d'une SCIC foncière est de garantir la pérennité des terres agricoles sur le long terme.

En 2007, une réflexion commence au sein du Groupe d'Agriculture Durable (Chambre d'agriculture et Parc Naturel Régional du Queyras). Les participants travaillent sur les outils de valorisation des produits agricoles. La production et le nombre d'agriculteurs s'effondrent. Terres agricoles, bâtiments et logements sont inaccessibles. En 2020, l'association de préfiguration Terres en Guil est créée. En 2021, l'association, au sein du collectif porté par l'ADEAR 05 est lauréate du programme TETRAA, un programme de la Fondation Daniel et Nina Carasso en partenariat avec AgroParisTech, qui soutient la création de la SCIC. En 2023, la SCIC Terres en Guil voit le jour.

Les actions :

La SCIC agit sur le foncier agricole, bâti et non bâti, en s'appuyant sur l'organisation des systèmes agricoles de montagne pour répondre aux réalités des producteurs et des mangeurs dans une démarche systémique et dynamique :

- Maîtrise du foncier bâti et non-bâti, installation de nouveaux agriculteurs et le soutien des fermes en place
- Biodiversité cultivée : préservation et développement
- Alimentation solidaire.

Cela se traduit également par la candidature systématique de la SCIC lorsque la SAFER cherche des candidats au foncier.

L'abattoir des Hautes Vallées

Suite à la fermeture brutale de l'abattoir de Guillestre en 2016, un groupe d'éleveurs s'organise pour reprendre l'activité de l'abattoir et créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) des Hautes Vallées. La fermeture de l'abattoir de Guillestre signifiait aller abattre à Gap, ce qui augmentait considérablement les coûts de transport. Le maintien de cet abattoir de proximité était donc vital pour la pérennité de l'activité de certains éleveurs du nord du département des Hautes-Alpes.

Objectifs

- Maintenir un abattoir qui participe pleinement au projet de territoire
- Mobiliser les éleveurs du Guillestrois-Queyras, du Briançonnais, de l'Embrunais, du Pays des Ecrins et de l'Ubaye
- Prôner des valeurs :
 - le bien être des éleveurs, des opérateurs sur la chaîne d'abattage, des animaux,
 - la qualité sanitaire et l'aspect visuel des carcasses
 - un travail rémunéré à un prix juste pour les éleveurs en tant que tâcherons
 - la coopérative
- Pérenniser l'activité des éleveurs en réduisant les coûts de transport notamment. Le fait de réduire le transport réduit également le stress des animaux.
- Appropriation de l'étape d'abattage par les éleveurs afin qu'ils soient en charge de l'ensemble du cycle de vie de l'animal
- Créer/renforcer des liens sociaux entre les éleveurs, entre les éleveurs et les consommateurs

Carte d'identité

166 sociétaires

92 éleveurs des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute Provence

130 tonnes en abattage et transformation de 40 tonnes par an

- Activités d'abattage :
 - 13 éleveurs travaillent comme tâcherons (éleveurs payés à la tâche) sur la chaîne d'abattage avec l'aide d'un boucher.
 - Un jour d'abattage par semaine (dans un souci de gain de temps pour les éleveurs et de réduction des frais) organisé en deux chaînes : une pour les ovins, caprins, porcins et l'autre pour les bovins, équins.
 - Un jour de retrait des carcasses.

- Activités de formation à destination des éleveurs à propos des bonnes pratiques d'hygiène, des techniques de découpe...
- Activités de promotion de l'abattoir : participation aux journées Made in Viande, Artgricoles, accueil de lycéens, portes ouvertes, promotion dans les campings.

La salle de découpe propose différents modes de fonctionnement :

- Possibilité de prestation totale par le boucher (découpe et mise sous vide)
- Possibilité de prestation partielle (uniquement la découpe) et les éleveurs mettent sous vide et conditionnent en carton
- Possibilité de location de la salle de découpe (réservée aux sociétaires)

Le mode organisationnel de l'abattoir optimise les coûts pour les éleveurs et pour la SCIC et permet d'assurer un avenir pour la structure et les éleveurs. Les tâcherons sur la chaîne ne sont pas salariés, ce qui permet une rémunération juste et une charge variable pour l'abattoir. Contrairement à une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), une SCIC permet d'associer tout type d'acteurs : éleveurs, bouchers, consommateurs, collectivités, entreprises liées ou non au domaine de la viande. Les sociétaires participent ainsi de façon démocratique à un projet de territoire favorisant les circuits courts.



Les partenaires

- Banque populaire : emprunt pour la nouvelle salle de découpe
- Programme LEADER, financement à 80% de la salle de découpe
- Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil-Durance (SMIAGD), location des locaux



La coopérative laitière des Alpes du Sud

La Coopérative Laitière des Alpes du Sud est un atelier de transformation fromagère. Elle regroupe 11 producteurs de lait de vache et un producteur de chèvre. Elle est née de la fusion de la coopérative Laitière de Guil et Durance (1971) et de la coopérative Laitière Alpine (1958), en 2005.



La place forte de Mont-Dauphin

Mont-Dauphin a été construit par Vauban sur un emplacement stratégique (en seulement 11 ans !) pour protéger le royaume de France des intrusions venues d'Italie.

Vauban a choisi ce plateau dit "au milieu des vents" pour installer cette place forte dont il prévoit qu'elle accueillera non seulement une garnison militaire mais aussi une population civile.

La forteresse n'a jamais été assiégée ; en 1713 le traité d'Utrecht éloigne la frontière italienne du village. Seul un bombardement italien détruit une salle de l'Arsenal en 1940.

La place est classée monument historique en 1966 et est inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2008.

Les questions auxquelles nous n'avons pas répondu...

- Pourquoi le socle "Liberté - Egalité - Fraternité" est bafoué sur l'alimentation ?
- Comment changer rapidement de modèle agricole ?
- Quelle différence faites-vous entre exploitant agricole et paysan ?
- Comment s'y retrouver dans toutes les structures d'aide et d'information sur le monde agricole ?
- Comment expliquer et combattre la concurrence bio / locale apparue à l'occasion des confinements (multiplication des épiceries locales, fermeture des bios) ?
- Arriverons-nous à faire accepter des installations agricoles hors normes (paysannes, de petites surfaces VS l'agrandissement) ?
- Quelles limites des élus locaux et des collectivités territoriales (CT) vis-à-vis des surfaces agricoles et des porteurs de projets ?
- Comment conjuguer les actions de développement touristique et celles de transition vers des pratiques durables ?
- Pourquoi la question de l'installation agricole est encore laissée à la seule initiative de "la profession" ?
- Quels sont les freins à une alimentation de qualité et respectueuse sur le plan écologique et humain (si ce n'est financier) ?
- Comment procéder pour articuler le foncier agricole et les modes d'exploitations (traditionnels ou bio) ? Comment la collectivité peut agir sur les modes d'exploitation ? Comment accompagner les transitions au bio ? Quelles corrélations avec le foncier ? Ne trouvez-vous pas que le prix du foncier agricole est déraisonnable ? Acquérir du foncier, même collectivement ou publiquement, n'est-il pas encore un instrument de pouvoir aux dépens des agriculteurs ? En matière d'agriculture et d'alimentation, quelle pertinence à dissocier le foncier urbain et le foncier rural ?
- De quels moyens réels disposent les collectivités ?
- Comment agir avec des moyens limités (moyens humains, financiers, temps disponible), notamment pour les petites communes ?
- Pourquoi rien de change ?
- De qui part le changement ?
- Est-ce que les PAT servent à quelque chose (ou ils financent simplement le fonctionnement des structures) ?
- Comment impliquer les CT sur l'intérêt commun ?
- Comment se redonner des marges de manœuvre au niveau local ?
- Comment lever mon sentiment d'impuissance ?
- Comment faire changer concrètement les choses ?
- Dans quelle mesure le local peut changer et peser sur la PAC ?
- Avons-nous encore du temps ?
- Comment agir sur les décisions européennes (PAC) ?
- Pourquoi est-ce si long d'allier les discours aux actes ?
- On met en avant les PAT mais quels résultats / impacts au regard de ceux de la PAC ?
- Comment agir concrètement ?
- Comment changer les habitudes alimentaires et d'approvisionnement ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les ressources citées par Véronique Lucas

[Scénarisations de l'agriculture dans le cadre d'une transition agroécologique](#)

[À l'échelle française : scénario Aferres 2050 réalisé par l'association Solagro](#)

[À l'échelle européenne : scénario réalisé par l'IDDRI](#)

[Des travaux sur la transition agroécologique](#)

Fardet, A., Sarthou, J.-P., Magrini, M.-B., & Duru, M. (2022). [Agriculture, alimentation, environnement, santé : À quand des politiques enfin cohérentes ? The Conversation.](#)

Détang-Dessendre, C., & Reboud, X. (2019). [Pour en finir avec les pesticides, il faut aussi des agriculteurs dans les champs. The Conversation.](#)

[Ses travaux sur les conditions de la transition agroécologique](#)

LUCAS V. 2022. [Relocalisations de la production et gestion de ressources pour la transition agroécologique par des organisations collectives d'agriculteurs : L'expérience des CUMA \(Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole\).](#) 58^e Colloque ASRDLF «Transitions, gouvernance territoriale et solidarités», 29/06-01/07, IEP Rennes.

LUCAS V., de Tourdonnet S., Barbier J.M., Cittadini R.A., Gasselin P. 2018. [Le glyphosate en agriculture de conservation : un cas illustratif de la dépendance de l'agriculture française aux pesticides.](#) 12^e JRSS, 13-14/12, Oniris Nantes.

Possible de lui demander ces publications par mail : veronique.lucas@inrae.fr

Les ressources citées par Luc Bodiguel

REVUE : Innovations Agronomiques. DARROT et al., Approcher les systèmes alimentaires urbains par les indicateurs : décrire, comparer, prioriser, Innovations Agronomiques 86 (2022), 91-105

BODIGUEL L., Le développement des projets alimentaires territoriaux en France : quel droit pour quelle relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ?, in R. Budzinowski (ed.) « Contemporary challenges of agricultural law: among globalisation, regionalisation and locality », UAM ed., 2018, 409-415

MARÉCHAL G., NOËL J., WALLET F., Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? Pour 2018/2-3 (N° 234-235), 261-270

MARGETIC C. BONNEFOY S. (dir) A paraître, ouvrage collectif sur les stratégies alimentaires, PUR

Dont : BODIGUEL L., BREGER T., Anticiper la crise alimentaire grâce au droit: quelques réflexions sur la planification et la contractualisation, à paraître PUR 2023

BODIGUEL L., Le droit et la politique de lutte contre la précarité alimentaire : de la perspective assistancielle de l'aide alimentaire à l'innovation territoriale, in « Droit de l'alimentation : nourrir, soigner, protéger », Presses universitaires de la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier, 2023. Journal Resolis #04, Systèmes alimentaires territorialisés en France, 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, mars 2015

Catherine DARROT, Bernard PECQUEUR, Maxime MARIE, Luc BODIGUEL, Séverine SALEILLES, et al. [Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines](#)

[Livret recherche du projet PSDRFRUGAL.\[Rapport de recherche\] UMRESO, UMRPACTE, Terres en Villes.2020, 229p. halshs-02987347Cahier VR1, appréhender les flux alimentaires de l'aire urbaine, Frugal research](#)

[Cahiers d'acteurs, comprendre l'accessibilité sociale à l'alimentation, la justice alimentaire et la démocratie alimentaire, Frugal research](#)

[Cahiers d'acteurs, comprendre la gouvernance des systèmes alimentaires urbains, Frugal research](#)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants à ces deux journées pour leur témoignages, leur implication et leur bonne humeur.

Nous tenons également à remercier les établissements qui nous ont accueillis pour les nuitées et les repas, particulièrement l'auberge de l'Echauguette à Mont-Dauphin pour l'accueil chaleureux ainsi que Lydia, gérante de l'auberge d'Eygliers et Fanny, maraîchère ambassadrice, pour leurs témoignages engagés et inspirants.

Enfin, nous remercions les coopératives Extracité et Bien fait pour ta Com' pour leur accompagnement à l'organisation, l'animation et la valorisation de ce séminaire.



Pour en savoir plus sur le programme TETRAA :
www.programme-tetraa.fr